



ADELE

Un dispositif d'appui aux employeurs en difficultés économiques

M. Niezborala, V. Rascle, L. Canal, S. Micoud

Contexte

- **A l'origine, une demande du Président du tribunal de commerce**
Créer un dispositif de prévention du risque suicidaire
- **Notre réflexion : Légitimité ? Compétences ? Ressources ? Disponibilité ?**
- **Une réponse favorable basée sur un faisceau d'arguments**
 - L'importance du besoin et son absence de couverture
 - Notre expertise santé / travail
 - L'absence a priori d'obstacle administratif ou juridique
 - Une perspective de mobilisation « gérable » de nos ressources
 - Une perspective de gain en terme d'image



Objectif

**Décrire la mise en place et les premiers résultats
de ce dispositif innovant**

2 Cibles distinctes

- La demande initiale portait sur la prévention du suicide des employeurs en procédure collective

Procédure de redressement ou de liquidation judiciaire organisant le règlement du paiement des créances d'une entreprise en cessation de paiement.

- Mais en amont, possibilité de procédure d'alerte pour détecter au plus tôt les difficultés d'une entreprise et essayer d'y remédier
- Pour nous :
 - Possibilité d'agir avant une « trop » grande dégradation de l'état de santé
 - Perspective de contribuer à « sauver » l'entreprise et ses emplois
 - Apport possible de notre regard sur l'organisation
- Nous avons donc monté 2 dispositifs
 - En cas de procédure collective
 - En cas de procédure d'alerte

En cas de procédure collective

Semaine 1

- Consultation médicale

Semaine 2 :

Sur avis du médecin

- Bilan social
- Aide psychologique

Semaine 3

- Synthèse
- Rdv téléphonique ou physique pour le suivi

Orientation vers le
secteur de soins ?

En cas de procédure d'alerte

Sous quinzeaine

- Consultation médicale

Sous 1 à 2 mois,

Sur avis du médecin

- Relais psychologique
- Relais social
- Relais organisationnel

A trois mois

- Synthèse
- Rdv téléphonique ou physique pour le suivi



Orientation vers le
secteur de soins ?

Les moyens

- **Un budget spécifique**
- **Des partenariats (psychologue clinicien, AS)**
- **Des outils d'informations et de communication**
 - affiches et des flyers au sein du tribunal
 - Présentation pour les financeurs potentiels
- **Un numéro dédié et un mail contact**
- **Des assistants et IDEST formés à l'accueil**
- **Une équipe de 4 médecins spécifiquement formés**
 - Les RPS spécifiques des TPE
 - La détection du risque suicidaire et les structures d'appui
 - Les procédures du tribunal de commerce
- **Une ergonome formée**

Les résultats

- **Dispositif opérationnel depuis décembre 2018**
- **Premier financement : pôle 3E de la Direccte**
- **A la mi-août 2019,**
 - **Aucune sollicitation du dispositif procédure d'alerte**
 - **24 dirigeants pris en charge par le dispositif procédure collective**
 - » **Etat de santé mentale très dégradé / difficultés à obtenir une prise en charge thérapeutique en urgence**
 - » **Intérêt exprimé par les employeurs : notre connaissance des problématiques travail et des procédures judiciaires**
 - » **Nous tenons les délais / nous assumons la charge**
 - » **Les partenariats fonctionnent**
 - » **Les juges, les avocats et les organisations d'employeurs expriment leur satisfaction**
 - » **Un vécu positif des équipes mais une charge émotionnelle significative / besoin de formation et de supervision**

Discussion

- **Ce dispositif innovant pose la question de la légitimité de notre action au-delà des seuls salariés du régime général**
- **Des éléments de contexte nous poussent à dépasser nos frontières historiques**
 - Des besoins en santé au travail importants et non couverts
 - La notion de « travailleur » fréquente dans le code du travail
 - Des parcours professionnels hachés avec des périodes hors salariat
 - Le développement du statut d'autoentrepreneur
 - La protection sociale des indépendants confiée au RG
 - La capacité d'investissement dans la prévention de l'employeur très probablement en lien avec son état de santé

Conclusion

- **Un dispositif qui mobilise tous les niveaux du service**
 - CA et direction
 - Services supports : RH, communication, comptabilité, informatique...
 - Equipes pluridisciplinaires
- **Un dispositif utile socialement et valorisant pour le service mais des questions sur sa pérennité**
 - Incertitudes sur notre financement
 - Incertitudes sur la ressource médicale
- **Une dispositif qui peut être reproduit dans d'autres territoires**



Merci de votre attention



Votre Partenaire Santé-Travail

Siège Social : 8/10 rue des 36 Ponts - 31 400 Toulouse **Tél.** : 05 62 13 15 51

pour en savoir plus : www.astia.fr